

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du mercredi 19 octobre 2011 à 20 h 30

Présents : Mrs Thibault ESTADIEU. Michel BRUNET. Bernard CALVET. Didier SENEGAS. Pierre COMBES. Francis CROS. Claude GOS. Guy CABROL. Michel BENOIT. André GUIBBERT. Jean-Christophe MIALET. Xavier FLIPO.

Mmes Nathalie AMAGAT. Claudine ROUDIER

Absent : Valentin BISPO

Procurations : Valentin BISPO à Jean-Christophe MIALET

Secrétaire de séance : Jean-Christophe MIALET

Urbanisme

- Modification PLU sur levées de réserve n° 1 et 32 (mur Remeysse-ancien garage Sèbe)

Le dossier a été mis à la disposition du public du 17 juin au 17 juillet 2011. Vu l'absence de remarques et considérant que le projet est prêt à être validé, je vous demande de bien vouloir approuver le dossier de modification simplifié du PLU.

Vote : pour : 10

contre : 0

abstentions : 5

- Réforme de la fiscalité urbanisme

La nouvelle Taxe d'Aménagement (TA) remplace la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la Taxe Départementale pour le financement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (TD CAUE) et la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TD ENS).

La nouvelle taxe est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments.

Actuellement le taux communal est de 3 %, la commune peut choisir entre 1 % et 5 %, si l'on reste sur le même taux de 3 %, la commune percevra aux environs de 10 % en plus.

La commune peut également pratiquer des taux différents par secteur de son territoire pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation, le taux peut aller jusqu'à 20 % s'il est motivé, mais les participations aux branchements seront supprimées.

Je pense qu'il serait souhaitable de maintenir un taux de 3 % et d'attendre la révision du PLU pour établir les secteurs à urbaniser et modifier s'il y a lieu le taux en conséquence. D'autant plus qu'à compter de janvier 2015 la suppression des participations d'urbanisme sera obligatoire.

Cette délibération peut être revue chaque année, sa validité est de 3 ans.

Nouvelle taxe applicable à compter du 01/03/2012.

Vote du taux à 3 %.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- Droit de préemption urbain

Suite à la réception d'une DIA concernant une vente SCI du Tour des Hortes représentée par Michel CANALS au profit de Madame ALOUANE d'un immeuble cadastré AW n° 485 Rue des Consuls au prix de 50.000 € il serait peut être opportun de préempter en accord sur le prix (discussion ou vote)

Vote : pour : 7 contre : 5 abstentions : 3

Finances

- ligne de trésorerie

- ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 300.000 € dans l'attente des versements de subvention « logécos », 2 offres ont été faites

Taux variable post fixé indexé sur l'Euribor (index monétaire européen) 3 mois index à 1,536 %

+ marge à 2,20 % pour le crédit agricole soit taux global 3,736 %

+ marge 2,15 % pour la caisse d'épargne soit taux global de 3,690 %, soit une différence de 0,05 %

A savoir que la caisse d'épargne applique une commission d'engagement de 0,25 % sur le montant mis à disposition.

Il est donc préférable de travailler avec le crédit agricole pour une ligne de trésorerie.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- repas cantine

Approbation de l'avenant n° 8 à la convention de repas cantine avec la Maison de retraite, augmentation du prix repas qui passe à compter du 01/01/2012 à 3,70 € au lieu de 3,65 € et à 5,15 € au lieu de 5,10 € pour les repas terroirs.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- nouveaux tarifs modifiés en fonction du quotient familial

| | | | | |
|-------------|---|------|---|------|
| - < 200 | → | 0,65 | → | 0,70 |
| - 201 à 300 | → | 1,15 | → | 1,20 |
| - 301 à 400 | → | 1,65 | → | 1,70 |
| - 401 à 500 | → | 1,80 | → | 1,85 |
| - 501 à 600 | → | 2,10 | → | 2,15 |
| - 601 à 700 | → | 2,40 | → | 2,45 |
| - 701 et + | → | 2,90 | → | 2,95 |

(Déduction faite du paiement garderie cantine 0,5 et 0,70)

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- voirie 2012

Un avant-projet a été établi par Sud Rehal Ingénierie concernant les travaux sur la voirie 2012, ces travaux concernant :

- le chemin du Rieu → 17.000 € HT
- le chemin de Las Pesses → 25.500 € HT
- voirie portuaire → 63.000 € HT

Soit un montant global de 105.500 € HT.

Je vous demande d'approuver le plan de financement et de solliciter une subvention au conseil général à hauteur de 33.760 €.

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Montant global des travaux | 105.500 € HT |
| Subvention conseil général 32 % | 33.760 € |
| Participation commune | 71.740 € |

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- rond point usine La Salvetat

Présentation du plan

- approbation de la convention de l'offre de concours entre le département, la société des Eaux Minérales d'Evian et la commune de La Salvetat.

Participation financière : la commune prendrait à sa charge 280.000 € répartis sur 2 ans (2012-2013), le département serait maître d'ouvrage.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- approbation de la convention d'entretien du domaine public départemental (plantation, espaces verts) durée 30 ans.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Patrimoine

- vente de terrains privés de la commune à Monsieur Valentin BISPO

(Monsieur Valentin BISPO ne prend pas part à la délibération)

Lors du dernier conseil municipal du 20/07/2011, il avait été décidé de vendre une partie de terrain des parcelles AX 353 et 330. Après réflexion, il serait préférable de lui vendre une bande de terrain de la parcelle n° 330 (2m) avec un droit de passage sur les parcelles 330 et 353 au prix de 8 € le m2 (voir plan), le géomètre délimitera la surface exacte.

Vote : pour : 0 contre : 14 abstentions : 1

- vente Mas d'Azaïs

Vente à Monsieur LEVEQUE Yves et à Madame BENOIT Christine au Mas d'Azaïs de la parcelle 232 section AE, superficie 78 m2, avec une servitude de passage pour canalisation AEP. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs. Le prix est de 8 € le m2. (à reporter au prochain conseil)

Vote : pour : contre : abstentions :

- locations

* **gîte de Bonneval** location à Mme et Mr ROUSSEL Anne en remplacement de Monsieur CACHIAT à compter du 01/11/2011 au prix de 250 €/mois. Matériaux fournis par la commune, les travaux seront à la charge du locataire.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

* **gîte des Bouldouïres** location à Madame LEMAITRE Martine (voir conditions, discussion)

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

* **salle des jeunes**

Cette salle est de plus en plus demandée par des privés majeurs pour des manifestations diverses. Etant donné que la salle des fêtes est louée au prix de 80 € pour les privés, je vous demande de fixer un tarif de location 30 à 50 €.

Vote : pour : 13 contre : 1 abstentions : 1

Divers

- installation d'un nouveau médecin

Le docteur Michel MADARIAGA part à la retraite et pour inciter l'installation d'un nouveau médecin il serait opportun de prendre certaines mesures

- gratuité du loyer
- autres

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- demande de subvention au conseil général pour la mise en place de ralentisseurs aux entrées du village.

Route de Fraïsse-Lacaune-Belot

Montant des travaux 25.100 € HT subvention 50 % soit 12.550 €

| | | |
|---------------------|----------------------------|--------|
| Plan de financement | montant HT | 25.100 |
| | subvention conseil général | 12.550 |
| | part communale | 12.550 |

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

- information sur l'avis d'ouverture d'enquête publique sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier sur la commune de Fraïsse du 21 novembre au 21 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération les communes de La Salvetat et de Prémian sont concernées.